

# Programme mondial pour les petits producteurs agroécologiques et la transformation durable des systèmes alimentaires (GP-SAEP)

## Appel à projet - Directives

### GP-SAEP MADAGASCAR 2023-2026

#### **Table des matières:**

1. Résumé	2
2. Aperçu du programme	3
2.1 Objectifs du programme	3
2.2 Structure du programme	4
3. Processus de sélection	6
3.1 Phase 1: appel à manifestation d'intérêt (AMI)	6
3.2 Phase 2: soumission des propositions	7
3.3 Évaluation des propositions	10
3.4 Finalisation	11
4. Calendrier	11

#### **Liste des annexes :**

*ANNEXE I — Déclaration d'éligibilité aux subventions du FIDA*

*ANNEXE II – Document de projet (modèle de proposition à compléter)*

*ANNEXE III – K-3 – Orientations sur les dépenses éligibles au titre du financement par subvention et autres aspects des coûts*

*ANNEXE IV – K-2 – Conseils sur les sous-récepteurs des subventions*



## 1. Résumé

- **Période de mise en œuvre** : 31 mois (Septembre 2023 – Mars 2026)
- **Montant du don du FIDA** : 1 500 000 EUR
- **Les types d'institutions suivants peuvent soumissionner au GP-SAEP Madagascar 2023-2026** : Les institutions privées à but non lucratif telle qu'une organisation non gouvernementale enregistrés au Madagascar.
- L'ouverture de l'appel à projet du GP-SAEP Madagascar 2023-2026 est le 10 Mai 2023.
- Le processus concurrentiel se fera en deux phases : i) appel à manifestation d'intérêt ; ii) soumission des propositions.
- Les soumissions **des manifestations d'intérêt** doivent être faites en envoyant directement un courrier électronique à [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org) avec une l'envoi d'une *Lettre de manifestation d'intérêt (max 1 page)* et en pièce jointe l'Annexe I (*Déclaration d'éligibilité aux subventions du FIDA*) dûment rempli et complété des annexes demandées.
- **La date limite de soumission des expressions d'intérêt** est le : 24 Mai 2023 à 23:59 CET
- Les soumissions **des propositions** doivent être faites en envoyant directement un courrier électronique à [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org) avec l'Annexe II (*Document de projet*).
- **La date limite de soumission des proposition** est le: 21 Juin 2023 à 23:59 CET
- **La date de communication des résultats** est le: 19 Juillet 2023.
- La **période de mise en œuvre** ne devra pas dépasser 31 mois (Septembre 2023 – Mars 2026); les résultats attendus devront être démontrés au cours de cette période. La date de clôture du projet est fixée au 31 Septembre 2026.
- Pour de plus amples renseignements et questions, veuillez envoyer un courrier électronique à [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org).

## 2. Aperçu du programme

### 2.1 Objectifs du programme

La transformation des systèmes alimentaires et agricoles est une priorité urgente à l'échelle mondiale. Le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Union européenne (UE) et ses États membres collaborent avec succès depuis des décennies pour mettre en place des économies rurales inclusives et des systèmes alimentaires qui profitent aux personnes les plus vulnérables dans les zones rurales. L'Union européenne (UE), la Coopération belge au développement et le FIDA s'engagent avec ce programme dans un effort conjoint avec d'autres partenaires pour soutenir la mise à l'échelle de l'agroécologie<sup>1</sup> en tant que voie efficace pour parvenir à des systèmes alimentaires durables bénéficiant aux petits producteurs ruraux et pour répondre aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 1 (pas de pauvreté), l'ODD 2 (faim zéro) et l'ODD 13 (action pour le climat) ainsi que l'ODD12 (consommation et production responsables) et l'ODD15 (vie terrestre).

Sur la base de discussions tenues en 2022 entre la Commission européenne (CE), la Coopération belge au développement et le FIDA, le FIDA a élaboré le **Programme mondial pour les petits producteurs agroécologiques et la transformation durable des systèmes alimentaires (GP-SAEP)**. Le programme GP-SAEP vise à lever les principaux obstacles à la mise à l'échelle de l'agroécologie et à la transition vers des systèmes alimentaires durables pour les petits producteurs (agriculteurs et micro, petites et moyennes entreprises agroalimentaires) en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. (LAC). Le GP-SAEP recherche des synergies avec différents investissements de la Belgique, de la CE, du FIDA, des gouvernements d'Afrique et LAC et d'autres partenaires d'investissement (y compris d'autres États membres de l'UE), pour étendre ses impacts en soutenant l'adoption de stratégies agroécologiques dans le portefeuille global dans les pays partenaires.

Le GP-SAEP générera également des enseignements clés pour la communauté du développement en renforçant la performance des programmes d'investissement en agroécologie pour les petits producteurs, en mesurant les résultats et en générant des évidences. Le programme est mis en œuvre sur une période de 4 ans à compter du premier trimestre 2023.

---

<sup>1</sup> L'agroécologie est comprise dans ce document comme fondée sur [les 10 éléments de l'agroécologie](#), approuvés par les 197 membres de la FAO en décembre 2019. Ces éléments ont été définis dans le cadre d'un processus de consultation mondial multipartite inclusif entre 2015 et 2019 et servent de cadre pour soutenir la planification, la gestion et l'évaluation des transitions agroécologiques vers des systèmes alimentaires durables. Les 10 éléments de l'agroécologie sont liés et interdépendants. Ils englobent les éléments de la *diversité* dans les systèmes agricoles et alimentaires intégrés par la *Co-création et le partage des connaissances* et la recherche utilisation des ressources *Efficacité*, *Recyclage* et création de *Synergies* comme caractéristiques fondamentales et innovantes des systèmes agroécologiques. L'élément de *Résilience* est une propriété émergente des systèmes construits sur ces cinq éléments. Les éléments *Valeurs humaines et sociales* et *Culture et traditions alimentaires* sont des caractéristiques contextuelles des systèmes agroécologiques, tandis que *Gouvernance responsable* et *Économie circulaire et solidaire* décrivent le contexte de l'environnement favorable et servent d'objectifs que l'agriculture agroécologique et les systèmes alimentaires.

L'**objectif général** du programme est de contribuer à la transition vers des systèmes agroalimentaires durables au profit des ruraux pauvres. L'**objectif de développement** est de permettre aux petits producteurs ruraux de renforcer leur pratique de l'agroécologie grâce à un meilleur accès aux connaissances, aux services de soutien, aux technologies améliorées et aux débouchés commerciaux, améliorant ainsi leur résilience aux chocs et facteurs de stress climatiques, environnementaux et socio-économiques ainsi qu'aux et la sécurité nutritionnelle et les revenus.

**Le Madagascar a été sélectionné comme un des pays bénéficiaires pour la mise en œuvre du GP-SAEP en Afrique, en accord avec les bailleurs.**

**Ces directives décrivent le processus d'appel à projets pour sélectionner un opérateur pour la mise en œuvre d'un projet financé par le programme GP-SAEP au pays.**

## **2.2 Structure du programme**

Le programme GP-SAEP se concentre sur les principales lacunes en matière de renforcement des interventions et des approches agroécologiques identifiées dans le « [Bilan de l'engagement du FIDA en faveur de l'agroécologie: Une approche intégrée, pour des systèmes alimentaires durables](#) » (septembre 2021) et dans les conversations de dialogue avec la CE et la Coopération belge au développement.

Les interventions du Programme concernant le Madagascar sont structurées autour de 2 composantes :

- 1) Améliorer l'accès aux bio-solutions agroécologiques, y compris les semences, les bio-intrants (engrais organiques et bio-pesticides) et les équipements mécaniques adaptés aux pratiques agricoles agroécologiques à petite échelle ;
- 2) Renforcer la valeur ajoutée et les marchés des produits agroécologiques en exploitant les avantages du système alimentaire durable ;

Composante 1. Bio-solutions et technologies pertinentes pour l'agroécologie (semences, bio-intrants, technologies mécaniques et numériques). L'accès des petits producteurs à des biosolutions et technologies agricoles appropriées et de qualité est essentiel pour une transition réussie vers une production agricole durable. Les agriculteurs qui adoptent l'agroécologie ont besoin d'accéder à une grande diversité génétique végétale et animale adaptée aux conditions locales pour renforcer leur résilience aux multiples chocs et facteurs de stress auxquels ils sont exposés, et pour améliorer leur productivité et le résultat nutritionnel de leur production. Ils ont besoin d'accéder à des bio-solutions à faible coût (engrais organiques et bio-pesticides), à des équipements adaptés et à des solutions numériques. Ces solutions doivent être adaptables à leurs conditions à petite échelle et à leurs systèmes agroécologiques avec des niveaux élevés de diversification et d'intégration des cultures, des arbres et des animaux, l'utilisation de pratiques régénératives et circulaires pour la gestion des sols et de l'eau et la lutte intégrée contre les ravageurs. S'appuyant sur les expériences du FIDA, les leçons de la politique de l'UE sur la commercialisation du

matériel de plantation hétérogène et les expériences du portefeuille de la Coopération belge au développement, cette composante a pour objectif de fournir aux petits producteurs un accès à des intrants biologiques abordables et de qualité.

### Composante 2. Augmentation de la valeur ajoutée et des marchés pour les produits agroécologiques.

Connecter les producteurs et les consommateurs autour de la valeur que représentent les aliments produits de manière durable et de qualité est fondamental pour (i) la viabilité économique de la transition agroécologique, pour (ii) faciliter la création d'emplois et pour (iii) générer des avantages pour le système alimentaire des systèmes de production agroécologiques. Les systèmes agricoles agroécologiques étant caractérisés par une grande diversité de produits et de plus petites quantités pour chaque produit, les initiatives plus traditionnelles pour renforcer la valeur ajoutée et l'accès au marché (généralement basées sur des approches chaînes de valeur monoproduits) sont souvent peu pertinentes et pas suffisamment efficaces. Les caractéristiques socio-économiques de l'agroécologie nécessitent une connexion plus directe entre les consommateurs et les producteurs à travers des chaînes de valeur plus courtes avec un pouvoir de décision élevé pour le consommateur et une forte implication des agriculteurs agroécologiques et des MPME agroalimentaires rurales. Investir dans les MPME agroécologiques (sourcing, agrégation et commercialisation de produits agroécologiques, utiliser les énergies renouvelables, recycler l'eau/les déchets, développer les responsabilités sociales, etc.), les marchés territoriaux, les marchés publics de produits agroécologiques pour les écoles/institutions publiques et les relations de confiance avec les consommateurs (y compris par le biais d'outils numériques) sont autant d'éléments cruciaux pour créer davantage de valeur dans les zones rurales et offrir des opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi aux femmes et aux jeunes.

Actuellement, les marchés ne sont pas toujours prêts à se différencier et à promouvoir des aliments agroécologiques et sains et à créer de nouveaux canaux de commercialisation. Les systèmes de certification biologique et équitable existants se sont avérés coûteux pour les petits producteurs et contribuent à ce que les produits biologiques soient souvent nettement plus chers, excluant ainsi les consommateurs à faible revenu. S'appuyant sur les expériences du FIDA ainsi que sur les enseignements tirés de la stratégie de l'UE de la ferme à la fourchette, cette composante a pour objectif de renforcer la valeur ajoutée et les débouchés commerciaux des petits producteurs agroécologiques en veillant à ce qu'une part équitable de la valeur leur soit allouée.

### 3. Processus de sélection

La sélection se fera avec un processus en 2 étapes consistant en : i) un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouverte à toute entité du secteur privé à but non lucratif telles que des organisations non gouvernementales ; ii) une demande de proposition à soumettre par les candidats éligibles retenus sur la base de l'évaluation des AMIs.

#### 3.1 Phase 1: appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Au cours de la phase AMI tous les candidats doivent envoyer une *Lettre de manifestation d'intérêts (maximum 1 page)* aussi que remplir et renvoyer l'Annexe I (*Déclaration d'éligibilité aux subventions du FIDA*).

Pour être admis à la phase de soumission de propositions, les candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité spécifiées ci-dessous.

Pour de plus amples renseignements et questions, veuillez envoyer un courrier électronique à [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org).

La date limite de soumission des manifestations d'intérêt est le 24 Mai 2023 à 23:59 CET.

Les conditions d'éligibilité suivantes s'appliquent aux candidats :

- Être une institution privée à but non lucratif telle qu'une organisation non gouvernementale légalement enregistrée dans un État membre du FIDA (dans le cas de l'implication d'entités multiples, l'une d'entre elles au moins doit être basée dans un État membre) ;
- Être doté d'un statut juridique et être enregistré dans le pays dans lequel il opère; une preuve du statut juridique, telle que l'enregistrement officiel, sera demandée avant l'approbation finale du FIDA ;
- Avoir la capacité de conclure des accords financiers et juridiques avec le FIDA, et se conformer aux directives du FIDA en matière de passation de marchés (voir les [Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets](#)) ;
- Ne pas agir en tant qu'intermédiaire, mais être directement responsable de la préparation et de la gestion de la proposition ;
- Présenter des états financiers vérifiés et des rapports d'audit externe signés, conformément aux normes internationales d'audit, pour les deux dernières années au moins ;
- Avoir un minimum de deux ans d'expérience opérationnelle pertinente.

La preuve de ces conditions devra être fournie en pièce jointe avec la déclaration d'éligibilité aux subventions du FIDA (voir Annexe I).

Les candidats éligibles devront aussi soumettre une lettre de manifestation d'intérêts (maximum 1 page) qui inclut un bref profil institutionnel, détaillant comment l'organisation remplit les conditions suivantes:

- Années d'expérience dans le domaine de la mise en place de projets agro écologiques, notamment par rapport aux activités des deux composantes du GP-SAEP présentés dans la section 2.2 de ce document ;
- Antécédents de travail dans des projets de développement rural (les noms des projets et partenaires devront être précisés);
- Expérience de collaboration avec le gouvernement dans des projets de développement rural;
- Justification de la capacité à opérer dans le zone géographique ciblée par le projet (voir Annexe II);
- Nombre d'agriculteurs ruraux et/ou de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) touchés au cours de l'année écoulée;
- Nombre d'employés (les consultants court-terme ne sont pas comptabilisés) travaillant dans des domaines liés au développement rural (les copies des CVs pourront être demandés);
- Pourcentage de femmes et de jeunes parmi le personnel;
- Expérience de travail en partenariat avec le FIDA;
- Expérience de gestion de budget de 1,5 millions d'euros ou plus (les copies des contrats pourront être demandés).

Le Comité de sélection<sup>2</sup> du FIDA évaluera les manifestations d'intérêt reçues sur la base des critères mentionnés ci-dessus et retiendra un nombre restreint de candidats qui seront invités à la deuxième phase de sélection.

### **3.2 Phase 2: soumission des propositions**

Les candidats qui auront passé la première phase de sélection seront informés le 31 Mai 2023 via email (de l'adresse : [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org)) et seront invités à soumettre des propositions. Les propositions devront suivre le modèle *Document de projet (Annexe II)*.

La date limite de soumission des propositions est le 21 Juin 2023 à 23:59 CET. Le montant du don du FIDA est fixé à 1 500 000 EUR. La période de mise en œuvre est de 31 mois (1 Septembre 2023 – 31 Mars 2026). La date de clôture du projet est fixée au 31 Septembre 2026. Les résultats de l'évaluation seront communiqués le 19 juillet 2023 (NB: à la seule discrétion du FIDA, la date pourrait être prolongée en fonction du nombre de propositions reçues).

Les candidats retenus seront invités à élaborer une proposition en intégrant le *Document de projet (Annexe II)*. Ce document présente notamment les objectifs et principes directeurs. Ces éléments devront être intégrés par les candidats. Les candidats seront invités à compléter certaines parties du *Document de projet (Annexe II)* (ces parties sont indiquées

---

<sup>2</sup> Constitué par des membres des différentes divisions FIDA, y compris un expert en passation de marchés et deux experts techniques ayant confirmé leur absence de conflits d'intérêts.

dans l'Annexe II avec des instructions en couleur bleu). Ces parties à compléter concernent essentiellement la mise en œuvre opérationnelle qui permettront d'atteindre les objectifs du projet.

Toutefois, les améliorations sur l'entièreté du texte sont encouragées, sur la base de l'expertise, de la connaissance du contexte et de la vision des organisations candidates. Ces améliorations et modifications devront être clairement indiquées en utilisant l'option "suivi de modifications". Les propositions seront donc à remettre en format .doc.

La contribution des candidats se fera notamment par rapport aux points suivantes (liste non exclusive):

- Les candidats sont invités à proposer des modalités de mise en œuvre ;
- Les candidats sont invités à proposer un budget, y compris l'apport éventuel de cofinancement des opérateurs et des bénéficiaires (subvention de contrepartie), cohérent avec les lignes directrices en annexes III et IV;
- Les candidats peuvent compléter l'analyse des barrières et des opportunités, sur la base de leur propre lecture et connaissance du contexte local, et renforcer la théorie du changement. Les candidats ont la possibilité de proposer des cibles plus élevées pour les différentes interventions, ou des quotas plus ambitieux pour les femmes/jeunes. Les candidats doivent aussi rédiger un cadre logique cohérent et précis. Les candidats sont aussi invités, si cela est jugé opportun, à réduire le nombre d'activités proposées dans le document de projet, pour focaliser les actions de la manière considérée la plus efficace ;
- Les candidats sont invités à proposer des partenariats, y compris une stratégie de construction de synergies avec les projets FIDA existants, mais aussi de projets financés par d'autres partenaires, tels que l'Union Européenne, dans le domaine d'intervention du GP-SAEP. Les candidats sont invités à identifier des processus et plateformes politiques pertinentes qui pourraient permettre de renforcer la durabilité et faciliter la mise à l'échelle ;
- Les candidats sont invités à spécifier une stratégie de gestion de connaissance (capitalisation), y compris des activités spécifiques pour assurer un échange régulier de connaissances et une contribution au programme global du GP-SAEP mais aussi aux activités du FIDA au pays aussi que celles de l'Union européenne et des autres partenaires stratégiques ;
- Les candidats sont invités à donner leur point de vue en ce qui concerne l'identification précoce de tout risque potentiel de mise en œuvre qu'ils prévoient sur la base de leur expérience, et au renforcement et élargissement des mesures d'atténuation proposées.

Les candidats ont la possibilité de s'associer à d'autres institutions éligibles et de présenter une demande conjointe, en précisant les rôles et les responsabilités de chacun, y compris le leadership.

Toute communication et transmission de document se fera par courrier électronique à [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org).

Suite à la réception des propositions le Comité<sup>3</sup> examinera et sélectionnera la proposition qui sera mieux évaluée, sur la base des critères suivantes :

### ***Critère technique***

- Cette dimension considère (i) la clarté et la pertinence des modalités de mise en œuvre par rapport aux objectifs, les composantes et les résultats attendus à la suite de la mise en œuvre des activités proposés en Annexe II parties §1 et §2 (ii) la pertinence des améliorations apportées aux objectifs et cibles, à la théorie du changement et aux les composantes aussi que la solidité du cadre logique ; (iii) la pertinence des innovations à tester et à développer; (iv) les produits de gestion des savoirs à préparer, l'utilité concrète de ces produits et les activités proposés pour promouvoir leur adoption pour le projet et pour le programme GP-SAEP ; vi) la prise en compte de risques et mesures d'atténuation.

### ***Critère de durabilité et scalabilité***

- Une attention particulière sera portée vers le potentiel catalytique de la proposition de promouvoir l'adoption d'un paradigme agroécologique dans les différents projets et politiques du pays en particulier en tirant parti des ressources et des efforts des projets d'investissement du FIDA dans le pays. En effet, le comité évaluera dans quelle mesure les résultats des activités proposées pourront inspirer et orienter d'autres initiatives et ainsi renforcer l'agroécologie dans le contexte du pays, en particulier pour les projets financés par le gouvernement, le FIDA, la Belgique et l'Union Européenne. Cela doit permettre de créer un impact durable sur la mise à l'échelle de l'approche agroécologique dans le pays. Le comité évaluera donc la pertinence des liens et synergies proposés avec d'autres projets et opérations dans le pays.

### ***Critère institutionnel***

- Cette dimension considère (i) l'expérience du promoteur et partenaires de mise en œuvre dans le domaine prioritaire et dans le thème spécifique, et dans régions/pays où la subvention serait mise en œuvre, en fonction des informations présentées dans la première phase de la sélection; (ii) la capacité de mise en œuvre, tant technique que financière gestion; (iii) dans le cas où la proposition est soumise par un consortium de bénéficiaires, preuve d'une collaboration positive antérieure entre les partenaires et claire et bien définie modalités de mise en œuvre/de gouvernance entre les partenaires du consortium.

### ***Critère financier***

- Cette dimension prend en compte (i) le rapport qualité-prix de la proposition, qui ne sera pas nécessairement l'option la moins chère, mais qui doit permettre de

---

<sup>3</sup> Constitué par des membres des différentes divisions FIDA, y compris un expert en passation de marchés et deux experts techniques ayant confirmé leur absence de conflits d'intérêts.

s'assurer que le FIDA obtienne la qualité technique souhaitée au meilleur prix; (ii) budget, avec une équilibre entre catégories/composantes et frais généraux dans les limites fixées (voir Annexes III et IV); (iii) cofinancements mobilisés y compris la pertinence du cofinancement des bénéficiaires.

### **3.3 Évaluation des propositions**

Les membres du Comité d'examen du FIDA attribueront entre 0 et 5 points aux critères susmentionnés suivant l'échelle ci-dessous :

- 0 – informations manquantes ou incomplètes
- 1 – faible
- 2 – correct
- 3 – bon
- 4 – très bon
- 5 – excellent

Un facteur de pondération est attribué à chaque critère de présélection comme indiqué ci-dessus (tableau 1). Il sera appliqué à la note obtenue pour chaque critère afin de déterminer la note globale et le classement de chaque proposition.

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Pondération %</b>
<i>Technique</i>	30
<i>Durabilité et scalabilité</i>	30
<i>Institutionnel</i>	20
<i>Financier</i>	20

*Tableau 1 : Pondération de l'évaluation*

Attention : les propositions qui dépassent les limites de texte spécifiées dans le formulaire de candidature peuvent être exclues du processus d'examen.

Le délai requis pour l'examen des propositions par le Comité est estimé à 4 semaines. Il pourra être prolongé en fonction du nombre de propositions reçues. La sélection sera opérée après l'examen technique de chaque proposition sur la base des critères d'éligibilité énoncés plus haut.

Le Comité sélectionne le projet<sup>4</sup> le plus approprié en vue de l'octroi d'une subvention, qui devra ensuite être approuvé par la direction du FIDA.

---

<sup>4</sup> Seulement 1 projet sera retenu.

### 3.4 Finalisation

**La finalisation de la conception du projet sera effectuée par le biais de réunions en ligne préalablement organisées avec l'équipe du FIDA.** Des représentants de l'organisation promotrice et des éventuels partenaires devront être présents lors de ces réunions. Un document de projet sera préparé conformément au format standard FIDA et sera finalisé en collaboration entre l'équipe technique du FIDA et le demandeur.

Une fois la conception du projet finalisée et satisfaisante, le document sera diffusé en interne au FIDA pour approbation. Une fois toutes les autorisations et approbations reçues, une convention de subvention sera soumise à l'organisme promoteur pour signature, puis à la direction du FIDA pour contresignature. Les décaissements seront programmés et effectués conformément aux échéances convenues en phase de finalisation.

### 4. Calendrier

Les réponses à l'appel à projets doivent être soumises par courrier électronique [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org). Le FIDA ne prendra en compte aucune demande adressée par un autre biais. Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courriel à [NRM@ifad.org](mailto:NRM@ifad.org)

Lancement de l'Appel à projets	10 Mai 2023
Date limite pour l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	24 Mai 2023 à 23:59 CET
Communication des candidats éligibles	31 Mai 2023
Date limite de soumission des propositions	21 Juin 2023 à 23:59 CET
Communication des résultats	19 Juillet 2023
Approbation et décaissement	1 Septembre 2023

*Tableau 2 : Calendrier du processus de sélection. NB: les dates peuvent varier en fonction du nombre de projets et de la complexité des projets reçus.*